

"La politique étrangère est essentiellement le résultat de l'évaluation par le gouvernement du Canada des objectifs et des intérêts nationaux et leur réalisation dans le milieu international. Elle est le prolongement de la politique nationale à l'étranger."

Naturellement, ces intérêts ont connu la même progression que notre statut politique. Le cercle des préoccupations étrangères d'une colonie est forcément plus restreint que celui d'un Dominion autonome de l'Empire ou d'un Etat indépendant.

Nous n'avions à l'origine que deux missions, l'une à Londres et l'autre à Paris; d'ailleurs, elles n'avaient pas, à proprement parler, le rang d'authentiques représentations diplomatiques. Notre première véritable mission étrangère, la Légation de Washington, a été établie en 1927. Bien qu'on y ait ajouté quelques ambassades et légations avant le début des hostilités, en 1939, ce sont nos alliances durant la Seconde Guerre mondiale qui ont déclenché l'essaimage de nos missions diplomatiques à l'étranger.

Le Canada est sorti de la guerre avec une vigueur économique considérable et un nouvel esprit d'indépendance. D'autre part, de nombreux Canadiens ayant combattu à l'étranger, les hostilités avaient suscité partout au pays une curiosité extraordinaire pour le vaste monde.

Les Canadiens sont devenus l'un des peuples qui voyagent le plus. Aux deux millions de passeports canadiens en cours de validité s'en ajouteront, si nos prévisions sont justes, 500,000 autres cette année. Si nous marquons ainsi tant d'intérêt pour le monde, c'est, à mon avis, que nous sommes conscients de dépendre bien plus, peut-être, pour notre bien-être et notre sécurité, du commerce et de la coopération que la majorité des pays industrialisés. Nous cherchons aussi à exprimer par nos initiatives planétaires une facette importante de notre caractère national: la croyance en une obligation humanitaire vis-à-vis des autres.

Tous ces facteurs constituant autant d'invitations au voyage, il a fallu mettre en place, et étoffer régulièrement, un vaste réseau de missions diplomatiques et consulaires, chargées pour l'essentiel de protéger les intérêts du Canada et d'apporter leur concours dans les multiples domaines où nos ressortissants tiennent à voir se nouer contacts et liens de coopération.

Reconnaissance

Il peut sembler depuis quelques mois que cette question est plutôt d'ordre métaphysique. En effet, des chefs d'Etat se sont rencontrés et ont publié des communiqués, des bureaux se sont ouverts dans leurs pays respectifs, les échanges commerciaux ont atteint une ampleur considérable, et tout cela sans qu'il y ait eu reconnaissance réciproque. De telles exceptions, toutefois, n'ont rien enlevé à la valeur pratique du principe de la reconnaissance dans les relations normales entre Etats.

Le Canada, comme d'autres pays dont la pensée juridique est d'ascendance occidentale, souscrit au principe de la reconnaissance des Etats plutôt qu'à celle des gouvernements. Cette règle découle logiquement des prémisses établies à l'origine au niveau des affaires étrangères: tel ou tel Etat existant, il importe au Canada d'entretenir des relations avec lui.